

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS300

présenté par
M. Cavard et Mme Massonneau

ARTICLE 20

Supprimer les alinéas 107 à 113.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendements vise à supprimer la mise en place du groupe national de contrôle, d'appui et de veille ainsi que des responsables d'unités de contrôle.